

**Commission consultative
sur l'environnement et le développement durable**

145^e séance – jeudi 1 juin 2017
Salle des Comités, 2^e étage – 18 h
Maison du citoyen – 25 rue Laurier



Procès-verbal

Membres

Mme Denise Laferrière, présidente, conseillère district de Hull-Wright (8) (à quitter à 19h58)
M. Cédric Tessier, conseiller district de Limbour (9) (président à partir de 19h58)
M. Giorgio, ABV des 7
M. Michel Chevalier, citoyen
M. Benoit Delage, CREDDO
M. David Robitaille, citoyen
M. Vincent Loiselle, citoyen
M. François Charron-Doucet, citoyen
Mme Lina Holguin, citoyenne

Absences

Vacant, Commission jeunesse
M. Mike Duggan, conseiller district de Lucerne (2)
M. Benoit Delage, CREDDO

Secrétaire

M. Frédéric Vandal, coordonnateur de la Politique environnementale, Service de l'environnement

Ressources internes

Mme Chantal Marcotte, Directrice, Service de l'environnement
M. Alexandre Dumas, coordonnateur en foresterie urbaine, Service de l'environnement

DISTRIBUTION :

Aux membres de la CCEDD, aux personnes-ressources, aux membres
du Conseil municipal et au greffier

Signature

Date

1. Mot de bienvenue, constat des présences et début de la réunion

La réunion débute à 18 h 10, alors que le quorum est constaté par Mme Laferrière.

2. Approbation de l'ordre du jour

M. Vandal demande d'ajouter un point pour présenter le bilan de l'eau 2016 de la Ville de Gatineau et un point varia pour la démission de Mme Beauregard, membre citoyenne.

L'approbation de l'ordre du jour est proposée par M. Loïselle et appuyée par M. Charron-Doucet.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 avril 2017

L'approbation du procès-verbal de la séance du 6 avril 2017 est proposée par M. Tessier et appuyée par M. Loïselle.

4. Suivis du procès-verbal :

- Page 4 – Corriger le terme «résidus non désirés» pour le terme résidus non jetable;
- Page 5 – Le commentaire de M. Duggan portait sur les enjeux du transport de l'écoulement d'eau dans les réseaux et non sur la réduction trop grande du débit d'eau;
- Page 5 – Différencier le programme sur le suivi des rejets industriels et celui sur la qualité de l'eau des rivières.

De plus, une rétroaction sur les commentaires émis par les membres sera instaurée lors de futures séances de la CCEDD.

5. Signature du procès-verbal de la séance du 6 avril 2017

Mme Laferrière signe le procès-verbal de la séance du 6 avril 2017.

6. Sujet à traiter selon les grandes orientations de la politique environnementale :

- a) Agrile du frêne (mise à jour) – PGAB (bilan) – Alexandre Dumas

M. Dumas résume les bilans du Plan de gestion des arbres et des boisés (PGAB) et du Plan de gestion de l'agrile du frêne (PGAF). Les deux bilans comportent également des mises à jour pour les prochaines années. Ainsi, M. Dumas propose de reconduire les deux plans de gestion et présente les détails et recommandations pour ces deux plans.

Questions et commentaires

M. Tessier demande s'il y a une possibilité d'agrandir le rayon des communications pour informer les citoyens lors des travaux d'abattage. M. Dumas mentionne que le service prend en note la proposition et l'analysera pour en connaître la faisabilité. Le service souhaite cibler davantage les communications pour des secteurs plus précis lors de travaux spécifiques. M. Tessier propose également de centrer nos messages pour informer les citoyens que la Ville de Gatineau n'est pas responsable de leur sécurité sur les sentiers non officiels. Finalement, M. Tessier désire savoir l'équipe responsable des travaux d'abattage fera appel plus souvent aux chevaux de travail. M. Dumas explique que les chevaux seront utilisés lorsque l'intervention sera justifiée selon les travaux requis sur les sites d'abattage.

M. Charron-Doucet souhaite connaître le ratio d'arbre en santé abattu lors des interventions d'abattage des frênes? M. Dumas indique les dommages collatéraux des travaux se retrouvent sous les 1%. Ainsi très peu d'arbres en santé ont été abattus pour faire place à de la machinerie ou autres. M. Charron-Doucet ajoute également que la Ville doit aviser les utilisateurs des sentiers non officiels des dangers de parcourir ces chemins.

M. Loiseau réitère que la ville doit informer les citoyens des possibles risques d'emprunter des sentiers non officiels. M. Loiseau propose de garder une partie de l'équipe de la patrouille verte pour faire de la sensibilisation spécifique et à dimension humaine sur les travaux d'abattage durant l'année à temps partiel.

Mme Holguin suggère d'améliorer notre utilisation des médias sociaux afin de montrer la localisation des futurs sites de travaux et sensibiliser la population sur l'abattage des frênes et arbres morts.

M. Chevalier suggère d'effectuer un suivi avec les promoteurs et constructeurs immobiliers pour s'assurer qu'ils respectent la plantation d'un minimum d'un arbre en cour avant. M. Dumas mentionne les promoteurs immobiliers doivent respecter la disposition de l'article 259 du Règlement de zonage numéro 502-2005 qui légifère les obligations à planter un arbre.

M. Tessier propose d'orienter la sensibilisation sur des publics cibles précis pour inciter un changement comportemental. M. Dumas prend en note la proposition.

M. Robitaille spécifie que l'application et le respect des règlements municipaux reposent sur la civilité des citoyens. Une analyse des droits acquis pourrait déterminer si les terrains sans arbres ont un droit acquis sur la réglementation en vigueur et ne serait pas obligée de planter un arbre, tel que stipulé à l'article 259 du Règlement de zonage 502-2005. M. Dumas ajoute qu'effectivement, avec des ressources humaines limitées, la Ville de Gatineau ne peut faire de la surveillance active.

M. Vecco souhaite savoir comment le coût des avantages des arbres sur la gestion de l'eau de ruissellement est estimé et s'il y a une corrélation entre la dimension, la localisation et l'impact visuel pour déterminer le choix d'un arbre en bordure de rue. M. Dumas explique que l'estimation monétaire des avantages des arbres est réalisée grâce à un logiciel spécialisé d'estimation élaboré aux États-Unis. Un ensemble de facteurs détermine le choix des essences d'arbres en bordure de rue afin de limiter la nuisance visuelle.

M. Loiseau demande si les mesures de dissuasions ont un impact à l'application des dispositions concernant l'abattage et la plantation d'arbres du Règlement de zonage numéro 502-2005. De plus, il suggère que la ville propose des arbres à planter et suggère des végétaux aux promoteurs immobiliers. M. Dumas mentionne que les mesures de dissuasions actuelles sont suffisantes et efficaces et que le Service de l'environnement partage ces informations et conseils sur la diversité des plantations au Service de l'urbanisme et de développement durable qui s'occupe du traitement des demandes de constructions des promoteurs.

M. Tessier suggère d'adapter les outils de communication lorsque la ville émet des refus d'abattage d'arbre (raison du refus, comment et pourquoi élaguer, etc.). M. Dumas a pris en note cette suggestion.

Mme Holguin mentionne qu'une campagne devrait être mise en œuvre pour informer les citoyens sur l'obligation d'un permis pour abattre un arbre. M. Dumas a pris en note cette suggestion.

R-CCEDD-2017-06-01/01

Il est proposé par M. Tessier, appuyé par M. Robitaille :

QUE cette Commission recommande aux élus de la Ville de Gatineau d'approuver la poursuite du plan de gestion de l'agrile du frêne et du plan de gestion des arbres et des boisés jusqu'en 2020.

b) Bilan de l'eau 2016 – Chantal Marcotte

Mme Marcotte présente le bilan de l'eau pour l'année 2016 de la Stratégie d'économie d'eau potable. En somme, elle expose les éléments suivants : objectifs pour l'ensemble de la province du Québec, les étapes de la stratégie, l'usage de l'eau potable, l'évolution de la consommation, le programme de détection des fuites, les enjeux et les actions entreprises et à entreprendre.

Questions et commentaires

M. Tessier demande si l'installation des compteurs d'eau permettra de réduire le coût de lecture de nuit effectué en 2016. Mme Marcotte affirme que l'installation des compteurs d'eau permettra d'atteindre les objectifs de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP). Mme Marcotte mentionne que la Stratégie gatinoise d'économie d'eau potable (SGEEP) sera présentée à une future séance du Comité plénier durant le mois de juin.

M. Chevalier propose de présenter une comparaison de notre bilan de l'eau avec d'autres villes du Québec et Ottawa pour donner un portrait précis de la situation de la Ville de Gatineau. De plus, il suggère de présenter la possible perte de subvention de 86 millions \$ comme un incitatif pour installer les compteurs d'eau. Pour poursuivre, M. Chevalier désire connaître combien de kilomètres de réseau d'aqueduc ont été vérifiés pour détecter le taux de fuite. Il suggère également d'instaurer un système d'utilisateur payeur pour les compteurs d'eau. M. Chevalier précise que la répartition des fuites du réseau par âge du réseau et non pas par secteurs permettrait d'établir un véritable portrait de la situation. Enfin, il mentionne qu'élaborer un bilan de l'eau plus précis permet, sans action directement sur les infrastructures ou de campagne de sensibilisation, de diminuer les statistiques du taux de consommation et ainsi d'améliorer l'ensemble du bilan pour le MAMOT. Mme Marcotte a pris en note les suggestions. Elle précise que la totalité du réseau a été inspectée et que le Service de l'environnement effectuera l'analyse pour déterminer qui devra payer les compteurs d'eau.

M. Vecco souhaite savoir si les statistiques du taux de consommation de l'eau incluent la consommation des ICI. Mme Marcotte précise que le taux de consommation de l'eau comprend tous les consommateurs d'eau sur le territoire de la ville.

M. Loiselle suggère d'inverser les dispositions sur l'arrosage pour retirer les heures d'arrosages autorisés sans permis et exiger un permis d'arrosage en tout temps. Mme Marcotte mentionne que le règlement municipal concernant l'arrosage sera révisé dans le cadre de la SGEEP.

R-CCEDD-2017-06-01/02

Il est proposé par M. Charron-Doucet et appuyé par M. Tessier :

QUE cette Commission recommande aux élus de la Ville de Gatineau d'approuver le rapport annuel sur la gestion de l'eau 2016 et autoriser le Service de l'environnement à le transmettre au MAMOT d'ici le 1er septembre 2017.

7. Varia

- a) Démission de Mme Stéphanie Beauregard – Frédéric Vandal, coordonnateur de la Politique environnementale, Service de l'environnement

M. Vandal explique que le poste de membre citoyen de Mme Stéphanie Beauregard est maintenant ouvert. Mme Laferrière remercie Mme Beauregard pour sa contribution citoyenne et sa participation à la CCEDD.

- b) Prochaine rencontre : 31 août 2017

M. Tessier propose de tenir la prochaine séance le 31 août 2017, les membres de la CCEDD autorisent de déplacer la séance du 7 septembre au 31 août 2017.

La séance se tiendra à 18 h, à la salle des comités au 2e étage, à la Maison du citoyen, 25 rue Laurier, Gatineau (secteur Hull).

8. Levée de l'assemblée

La levée de l'assemblée est proposée par Mme Holguin et appuyée par M. Tessier à 20 h 45.